NATIONS UNIES A S



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. GÉNÉRALE

A/53/706 S/1998/1126 27 novembre 1998 FRANCAIS

ORIGINAL : CHINOIS ET RUSSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Cinquante-troisième session Points 30, 45, 59, 71, 79, 93, 101 et 102 de l'ordre du jour RÉFORME DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES : MESURES ET PROPOSITIONS LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES CONSÉQUENCES POUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES OUESTION DE LA REPRÉSENTATION ÉQUITABLE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ ET DE L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE SES MEMBRES ET QUESTIONS CONNEXES DÉSARMEMENT GÉNÉRAL ET COMPLET TRAITÉ D'INTERDICTION COMPLÈTE DES ESSAIS NUCLÉAIRES DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE PRÉVENTION DU CRIME ET JUSTICE PÉNALE CONTRÔLE INTERNATIONAL DES DROGUES

CONSEIL DE SÉCURITÉ Cinquante-troisième année

Lettre datée du 25 novembre 1998, adressée au Secrétaire général par les représentants de la Chine et de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration commune sur les relations russo-chinoises à l'aube du XXIe siècle, adoptée par le Président de la Fédération de Russie, M. B. N. Eltsine, et le Président de la République populaire de Chine, M. Jiang Zemin, à Moscou le 23 novembre 1998 (voir annexe).

A/53/706 S/1998/1126 Français Page 2

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 30, 45, 59, 71, 79, 93, 101 et 102 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim du Gouvernement chinois auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) CHEN Huofen

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(<u>Signé</u>) Sergey LAVROV

ANNEXE

Déclaration commune sur les relations russo-chinoises à l'aube du XXIe siècle, adoptée à Moscou le 23 novembre 1998, à l'issue de la rencontre au sommet russo-chinoise

Au cours de la sixième rencontre au sommet russo-chinoise, tenue à Moscou, le Président de la Fédération de Russie, M. B. N. Eltsine, et le Président de la République populaire de Chine, M. Jiang Zemin, ont harmonisé leurs positions sur les grandes orientations de la communauté mondiale à l'aube du XXIe siècle et sont parvenus à une convergence de vues sur les perspectives à long terme de renforcement de la coopération bilatérale.

Au cours du XXe siècle, l'humanité a certes réalisé des progrès considérables dans les domaines spirituel et matériel, culturel, scientifique et technique, mais elle a aussi connu des bouleversements et des conflits qui ont entraîné dans leur sillage des malheurs sans précédent.

Tirant les leçons de l'histoire, les chefs d'État de la Fédération de Russie et de la Chine considèrent qu'il importe de mieux faire comprendre à la communauté mondiale que la paix et le développement harmonieux sont les valeurs fondamentales qui doivent inspirer l'humanité au XXIe siècle. L'établissement d'un nouvel ordre économique et politique international, propre à assurer la stabilité sociale de tous les États et à servir de façon juste et équilibrée les intérêts des peuples de tous les pays, doit résulter des efforts communs et être l'oeuvre collective de tous les États.

À ce propos, les deux chefs d'État constatent que l'instauration, en avril 1996, de relations de collaboration placées sous le signe de l'égalité et de la confiance entre la Fédération de Russie et la Chine, en vue de la poursuite d'une coopération durable au XXIe siècle, repose sur une connaissance approfondie de l'histoire des relations bilatérales et des réalités du monde contemporain et sur une convergence de vues concernant l'orientation de la conjoncture internationale et de la coopération entre les deux pays. La coopération stratégique qui se développe dans ce cadre ne constitue pas une union et elle n'est dirigée contre aucun pays tiers. Elle exclut l'apparition de situations conflictuelles et favorise une vaste coopération, menée sur un pied d'égalité et mutuellement avantageuse, dans tous les domaines.

Les deux chefs d'État conviennent que le renforcement constant et la mise en oeuvre concrète de la coopération entre leurs deux pays doivent reposer sur les principes suivants :

- 1. L'évolution positive des relations internationales vers la multipolarité favorise la création d'un nouvel ordre mondial équilibré, stable, démocratique et libre de tout affrontement. Une telle orientation sert objectivement les intérêts fondamentaux de tous les États.
- 2. La richesse et la diversité du monde contemporain, la coexistence et l'enrichissement mutuel des différentes cultures sont l'un des principaux moteurs du progrès de l'humanité. La reconnaissance et le respect de la pluralité des civilisations constituent une condition indispensable et une

exigence absolue du nouvel ordre économique et politique international. Les différences sur les plans de l'histoire, de la culture et de l'organisation économique et sociopolitique ne doivent pas être des sources de conflit ou servir de prétexte à l'isolement, mais favoriser la recherche de l'intérêt commun et le progrès mutuel. Le XXIe siècle ne doit pas et ne peut être exclusivement "américain", "européen" ou celui de l'Asie-Pacifique et subir la domination d'un quelconque système de pensée et de valeurs religieux ou idéologique. Il doit et il peut être une période de coexistence et d'enrichissement mutuel des cultures et des traditions des différents pays et régions. La Fédération de Russie et la Chine, qui envisagent sous cet angle aussi bien leurs relations mutuelles que les contacts avec des pays tiers, apporteront leur contribution au renforcement de cette orientation.

- 3. À l'approche du nouveau siècle, la globalisation et la régionalisation constituent des facteurs déterminants de l'économie mondiale. La Fédération de Russie et la Chine appuient ces processus et sont disposées à y participer activement. Pour autant, l'interdépendance des économies nationales est devenue telle que la sécurité économique des États souverains fait désormais partie des questions prioritaires. À cet égard, il est devenu essentiel de respecter rigoureusement l'égalité de droits et l'avantage mutuel dans les relations commerciales et économiques, ainsi que les principes d'une intégration régionale ouverte, d'éliminer toutes les formes de discrimination dans les échanges internationaux et d'interdire le recours aux instruments monétaires et financiers pour imposer des conditions politiques et économiques contraires aux intérêts légitimes de tel ou tel pays. La crise financière qui frappe de nombreux États et régions montre que, dans les périodes difficiles, il importe d'être solidaire et de surmonter les problèmes par des efforts communs au lieu de les exploiter à des fins intéressées.
- 4. L'ONU a un rôle primordial à jouer dans les affaires mondiales. Par ses activités, elle contribue à renforcer concrètement la possibilité d'instaurer un ordre mondial multipolaire et de rejeter progressivement dans les poubelles de l'histoire l'approche unilatérale ou étroitement nationaliste du règlement des problèmes mondiaux. C'est pourquoi la Fédération de Russie et la Chine considèrent que favoriser les activités et le renforcement global de l'ONU est l'un des éléments les plus importants de leur politique extérieure.

Le renforcement de l'autorité et du rôle de l'ONU dans le monde sera favorisé par une réforme soigneusement préparée et équilibrée de l'Organisation, qui permettra à celle-ci de conserver tous les dispositifs ayant déjà fait la preuve de leur efficacité et, parallèlement, de fonctionner avec plus d'efficacité et de tenir davantage compte des réalités du monde actuel.

L'amélioration du fonctionnement du Conseil de sécurité occupe une place particulière dans le processus de réforme de l'ONU. La responsabilité première que la Charte des Nations Unies confère au Conseil dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales ne peut en aucun cas être remise en question. Toute tentative de faire abstraction du Conseil ne peut que porter préjudice au mécanisme de maintien de la paix, provoquer le chaos dans les affaires internationales et faire primer la force sur le droit international. L'éventuel élargissement de la composition de cet organe doit se fonder sur le

strict respect du principe d'une représentation géographique équitable et sur un large accord ou, mieux encore, le consensus des États Membres.

- 5. L'amélioration notable des relations entre les grandes puissances au lendemain de la guerre froide, et notamment au cours des dernières années, constitue un élément positif important de l'évolution de la situation internationale. Pour mettre en place un nouvel ordre économique et politique mondial, il importe non seulement de maintenir et de renforcer cette orientation mais aussi de créer les conditions requises pour que les grandes puissances ne tentent pas d'élargir les alliances militaro-politiques existantes ou d'en créer de nouvelles, ne s'abandonnent pas à l'affrontement ou ne cherchent pas d'une façon ou d'une autre à se contenir mutuellement et ne tolèrent pas les luttes pour le partage de sphères d'influence dans diverses régions. Dans le monde actuel, les grandes puissances ne s'opposent sur aucune question de principe qui ne puisse être réglée par un dialogue d'égal à égal, mené dans un esprit de concertation et de coopération.
- 6. Les deux chefs d'État se sont prononcés en faveur de la poursuite du processus de réduction des armes nucléaires, soulignant à cet égard l'importance exceptionnelle que revêt le maintien en vigueur et le renforcement du Traité concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques, qui demeure l'une des pierres angulaires du maintien de l'équilibre stratégique dans le monde.
- 7. Il est essentiel d'assurer la relance économique des pays en développement et de renforcer le rôle constructif qu'ils jouent dans les affaires internationales pour que l'humanité continue de progresser dans la voie de la paix et de la prospérité. La Fédération de Russie et la Chine réaffirment qu'elles sont prêtes à renforcer la coopération avec ces États et engagent les pays industrialisés à favoriser plus activement le progrès constant des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.
- 8. Sur la voie ardue qui est celle de l'instauration d'un ordre mondial équitable et stable, il faudra surmonter toute une série de difficultés qui risquent de saper le processus. À ce propos, la Fédération de Russie et la Chine considèrent qu'elles doivent faire connaître leur position sur certaines des crises les plus aiguës, dont l'aggravation ferait planer une menace sérieuse sur la communauté mondiale.

La situation au Kosovo demeure préoccupante. Il est urgent de trouver une solution politique à ce problème. Toute solution impliquant le recours à la force ne peut que porter l'affrontement à son paroxysme. Un règlement mutuellement acceptable du différend doit se fonder sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie, le respect des dispositions de la Charte des Nations Unies et des principes universellement reconnus du droit international et tenir compte des droits légitimes de tous les groupes nationaux vivant au Kosovo.

En ce qui concerne la situation en Asie du Sud, la Fédération de Russie et la Chine réaffirment les positions qu'elles ont exposées dans le cadre de l'ONU et d'autres tribunes multilatérales, et soulignent l'importance exceptionnelle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du Traité

A/53/706 S/1998/1126 Français Page 6

d'interdiction complète des essais nucléaires pour les activités menées dans le monde en vue de la non-prolifération des armes nucléaires et du désarmement nucléaire. Les deux pays appellent tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer sans retard ni conditions à ces instruments. Ils se félicitent également de la reprise du dialogue politique en Asie du Sud et expriment l'espoir que ce dernier facilitera le règlement des questions en suspens et le renforcement de la sécurité et de la stabilité dans la région.

La crise en Afghanistan ne peut pas être réglée par les armes. Le rétablissement de la paix dans ce pays qui a tant souffert exige la constitution d'un gouvernement représentatif, qui tienne pleinement compte des droits et des intérêts légitimes de tous les groupes ethniques, religieux et politiques composant la société afghane. L'ONU et tous les États préoccupés par la stabilisation de la situation en Afghanistan sont engagés à intervenir auprès des parties au conflit afin qu'elles cessent les combats, entament des pourparlers et trouvent une solution politique aux problèmes existants.

Il importe de régler le problème de la péninsule coréenne pour assurer la stabilité dans la région de l'Asie-Pacifique. La poursuite du dialogue intercoréen sous toute forme que les deux parties jugeront acceptable devrait y contribuer.

Le renforcement du dialogue, de la confiance et de la coopération dans le cadre régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est contribuera à consolider la paix, la stabilité et la sécurité dans la région de l'Asie-Pacifique.

9. Pour renforcer la coopération à long terme entre la Fédération de Russie et la Chine, le mécanisme de concertation mis en place à différents niveaux, en particulier aux plus hauts niveaux, devrait être perfectionné. À cette fin, les chefs d'État des deux pays mettront à profit la ligne téléphonique directe et la correspondance pour échanger leurs vues sur les problèmes les plus importants. Ils sont convenus que le septième sommet russo-chinois aurait lieu en Chine en 1999.

Des mesures seront prises conjointement pour renforcer l'application concrète du système de réunions périodiques des chefs d'État de la Fédération de Russie et de la Chine. Les chefs de gouvernement des deux pays tiendront leur quatrième réunion périodique au printemps de 1999 à Moscou. Les parties prépareront soigneusement cette rencontre afin qu'elle aboutisse à des résultats concrets. À cette fin, des dispositions seront prises pour appliquer concrètement les accords déjà conclus dans le domaine de la coopération commerciale et économique, ainsi que pour diversifier cette dernière, y introduire de nouveaux éléments et l'aligner sur la pratique généralement admise au niveau international. La priorité sera accordée à la réalisation des projets de grande et moyenne importance et à l'intensification des contacts économiques entre les régions de la Russie et de la Chine.

Les efforts visant à intensifier les consultations sur les questions d'actualité internationales et l'harmonisation des positions les concernant seront poursuivis.

Les services compétents des deux pays continueront à lutter en commun contre toutes les formes de criminalité organisée, y compris la production illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, la contrebande et les migrations irrégulières. Les activités visant à réprimer les activités des mouvements séparatistes et l'extrémisme religieux seront intensifiées.

Les deux États sont résolus à mettre concrètement en oeuvre les accords relatifs au renforcement de la confiance dans le domaine militaire et à la réduction des forces armées dans les zones frontalières. Ils continueront à organiser des consultations approfondies à un niveau élevé sur différentes questions de sécurité. Les parties considèrent que la conférence qui a réuni cinq pays de la région à Almaty le 3 juillet 1998 et la Déclaration qu'elle a adoptée à l'issue de ses travaux offrent de bonnes perspectives de renforcement de la sécurité et de la coopération en Asie centrale.

La Fédération de Russie et la Chine accorderont une grande attention à l'élargissement et à l'organisation de contacts et d'échanges entre leurs populations et s'efforceront de satisfaire l'aspiration de chacune d'elles à mieux connaître l'histoire, la culture, les traditions, les coutumes et la vie quotidienne de l'autre. Des dispositions seront prises pour appuyer et promouvoir l'action menée par les organisations sociales et les médias en vue de présenter dans chaque pays une image véridique et bienveillante de l'autre. Le Comité russo-chinois pour la paix, l'amitié et le développement est appelé à jouer un rôle croissant dans ce domaine.

À l'approche du siècle prochain, les chefs d'État de la Fédération de Russie et la Chine affirment solennellement l'attachement de leurs pays aux idéaux de paix, de justice et de coopération, ainsi que leur détermination à faire tout leur possible pour offrir tout au long du XXIe siècle de véritables garanties matérielles, politiques, juridiques et autres permettant d'instaurer un ordre mondial qui favorisera le développement général de l'humanité et la délivrera des guerres, de l'oppression, de la destruction et de la violence.
